

#### **ACCUEILLANTS FAMILIAUX:**

# FORMATION PSC1 "PRÉVENTION ET SECOURS CIVIQUES DE NIVEAU 1"

# PREMIERS SECOURS LES GESTES QUI SAUVENT











Pôle solidarités
Direction de l'autonomie

# Étape 1

### Vous adresser à tout organisme dispensant le PSC1 tel que :

- l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers Charente (UDSP16) : Tél. : 05.45.92.32.29 secourisme@udsp16.org
- l'Association Sauvetage Secourisme Angoulême (ASSA) qui fait partie de la Fédération française de sauvetage et de secourisme (FFSS) :

Tél.: 09.79.17.40.67 - assa.16@orange.fr

• l'IRFREP16:

Tél.: 05.45.38.29.91 - info16@irfrep.org

• La Croix rouge française :

Tél.: 05.45.92.72.38

## **Étape 2**

Vous inscrire et demander un devis (au nom du Département) à l'organisme et nous le transmettre par courrier ou par mail à :

elaviecarel@lacharente.fr et slacourarie@lacharente.fr

#### Le Département finance la formation dans la limite de 60 € maximum.

- **Étape 3** 
  - Une fois la formation passée, nous transmettre par courrier ou par mail à : elaviecarel@lacharente.fr et slacourarie@lacharente.fr
    - ✓ la facture du prestataire avec ses coordonnées bancaires ;
    - ✓ la copie de votre attestation de formation.
- **Étape 4** 
  - Le Département paye directement le prestataire.
  - Obtention du certificat de compétences de prévention secours civiques de niveau 1.









Si vous connaissez d'autres organismes, vous pouvez aussi les contacter.

Édition 2021 - Création et impression CD16 - © freepik, © Adobe Stock